

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État – Ministère de la Transition Écologique
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Hauts-de-France par arrêté préfectoral du 17 janvier 2025

Objet de la consultation

RN2 - Villers Cotterêts (02) Clôtures définitives en forêt de Retz
Travaux de dégagement des emprises, débroussaillage, dépose et pose de clôtures.

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans et du CCTP. Ils incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur et tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur.

Les travaux seront payés par application des prix unitaires portés au bordereau des prix et appliqué aux quantités d'ouvrages réellement exécutés et constatées contradictoirement avec la maîtrise d'œuvre et dans la mesure où les ouvrages seront conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières et du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Moyennant ces prix, l'entrepreneur assurera la parfaite exécution des travaux conformément aux prescriptions du CCTG complétées par celles du CCAP, du CCTP, et du présent bordereau des prix.

Les prix du présent bordereau s'entendent hors taxes. Ils s'appliquent quelles que soient les quantités. Ils tiennent compte notamment du phasage des travaux nécessité par la nature du terrain et définis au présent marché, et des conditions d'accès au chantier.

L'entrepreneur prend note que ces prix sont applicables pour des travaux réalisés de jour comme de nuit, en semaine (du lundi au vendredi) ou le week-end (le samedi et dimanche).

Toutes sujétions de main d'œuvre, de fourniture, d'exécution (locations de matériels, dépréciations d'utilisation, combustible, transformations, etc.), d'études, de contrôles (suivant le mode opératoire défini dans le CCTP pour l'ensemble du marché) sont incluses sans rémunération accessoire dans les prix du présent bordereau. En conséquence, tous les prix d'essais, d'études, de contrôles sont réputés dans le prix du présent marché, s'ils ne font pas l'objet d'un prix particulier.

Tous les travaux préparatoires, préliminaires et provisoires sont inclus dans les prix du présent bordereau s'ils ne font pas l'objet d'un prix particulier.

Aucun travail supplémentaire ne sera rémunéré en dehors du présent bordereau sauf s'il est exécuté sur ordre écrit du maître d'œuvre.

Il appartient à l'entrepreneur de préciser dans sa soumission les prestations qui lui apparaîtraient ne pas être rémunérées dans le cadre du présent bordereau.

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix € HT en chiffres
1000	PRIX GÉNÉRAUX	
1001	INSTALLATION DE CHANTIER Ce prix rémunère <u>au forfait</u> (f) l'installation de chantier. Il comprend notamment : • Les prestations prévues à l'article 31.1 du CCAG, au PGCSPPS, à l'article 1 du CCAP et à l'article 1 du chapitre 1 du CCTP, • L'amenée et le repli du matériel, • L'amenée et le repli des bâtiments de chantier, • La réalisation des accès de chantier et leur entretien, • L'entretien et la remise en état des voies et chemins d'accès au chantier emprunté, après la réalisation des travaux, • Tous travaux de terrassement, assainissement, chaussées, équipements, fourniture de matériaux et matériels nécessaires à la construction de pistes de chantier sur l'ensemble du chantier (notamment pour acheminer les matériaux issus des déblais sur les sites où ils seront mis en remblais) praticables par tous temps, leur entretien, l'arrosage si nécessaire et le démontage en fin de travaux des pistes de chantier, • La fermeture des accès au chantier sur demande du maître d'œuvre, • Les assurances, • Les frais éventuels d'occupation temporaire de terrain, • Les branchements aux réseaux divers (toutes démarches et sujétions auprès des concessionnaires comprises), • Les frais de personnel et de fonctionnement des installations de chantier, • Les frais de clôture de nettoyage et de gardiennage des installations de chantier, • Le renforcement éventuel, l'entretien et la réparation des itinéraires agréés, utilisés pour l'approvisionnement des matériaux, • La remise en état en cas de dégradations, de toutes les voiries empruntées dans le cadre du chantier pour les accès et les approvisionnements en matériaux et matériels. • La tenue régulière d'un journal de chantier disponible à tout moment pour le maître d'œuvre, • Le nettoyage et la remise en état des lieux et accès en fin de chantier. • De manière générale : l'entretien des installations y compris les bungalows de chantier de la maîtrise d'œuvre (rémunération du personnel d'entretien, petit entretien) pendant toute la durée du marché. • La clôture des emprises du chantier au droit des différents chemins interceptés par le projet avec des panonceaux « interdiction d'accès au public ». • La maîtrise d'ouvrage mettra à disposition, une plate-forme déjà clôturée et stabilisée, située 3 rue de la Chabanne à Vaumoise. Les installations de chantier terminées, le prix sera rémunéré à l'entrepreneur de la façon suivante : • 60 % en début de chantier • 40 % en fin de chantier et après repliement des matériels et des installations, l'enlèvement des matériaux excédentaires et la remise en état des lieux y compris les accès et pistes de chantier. LE FORFAIT :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix € HT en chiffres
1002	IMPLANTATION, PIQUETAGE Ce prix rémunère, <u>au forfait</u> (f), le piquetage général des ouvrages tels que les clôtures, portails, portes herbagères, espèces exotiques envahissantes, zone à débroussailler, arbres à abattre... LE FORFAIT :	
1003	ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (PAQ) Ce prix rémunère, <u>au forfait</u> (f), l'élaboration et la rédaction du PAQ et des procédures quel que soit le nombre de révisions nécessaires à l'obtention du visa du maître d'œuvre. Le contenu du PAQ et la liste non exhaustive des procédures sont définis dans le CCTP. Le prix est réglé en trois fractions : • 60 % après visa du PAQ par le maître d'œuvre, • 20 % à l'issue du premier mois de travaux, • 20 % après le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux. LE FORFAIT :	
1004	ÉTUDES D'EXÉCUTION – DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS Ce prix rémunère, <u>au forfait</u> (f), l'élaboration et le contrôle des études d'exécution, des documents et des plans demandés au CCTP. Il rémunère également l'élaboration et la remise des plans et des documents de récolement conformément à l'article 4 du chapitre 1 du CCTP. Il comprend entre autres : ➤ Les levés topographiques et géométriques complets du site des travaux et lieux de mise en dépôts provisoires et/ou définitifs, ➤ Les dessins d'exécution, les consignes de pose, ➤ La vérification et la reprise des documents fournis par le maître d'œuvre, ➤ Toutes sujétions nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Ce prix sera appliqué en trois fractions : • 25 % dès fourniture de tous les documents demandés en période de préparation, • 45 % après visa par le maître d'œuvre de tous les plans d'exécution et notes de calculs • 30 % après réception et validation du dossier de récolement par le maître d'œuvre. LE FORFAIT :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix € HT en chiffres
1005	ÉTABLISSEMENT DU PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS) Ce prix rémunère, au forfait (f), l'établissement du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé, conformément aux prescriptions du Plan Général de coordination (PGC). Il comprend notamment : ➤ Pendant la période de préparation • la rédaction du PPSPS et des fiches de suivi ; • la mise en place de « l'outil de suivi pendant la phase travaux ». ➤ Pendant la phase travaux • la mise à jour éventuelle en cours de travaux du PPSPS et des fiches de suivi. Le prix est réglé en trois fractions : • 60 % après visa du PPSPS par le coordonnateur SPS, • 20 % à l'issue du premier mois de travaux, • 20 % après le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux. LE FORFAIT :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix € HT en chiffres
1006	ÉTABLISSEMENT DU PLAN DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT (PRE) Ce prix rémunère, au forfait (f), toutes les prestations relatives à l'établissement, la mise au point et les mises à jour du PRE et de son volet SOSED, conformément aux exigences réglementaires et complémentaires définies dans la Notice du Respect de l'Environnement (NRE) annexée au CCTP. Ce prix rémunère : ➤ Pendant la période de préparation • la rédaction du PRE, du SOSED et des fiches de suivi ; • la mise en place de « l'outil de suivi du PRE pendant la phase travaux ». ➤ Pendant la phase travaux • la mise à jour éventuelles en cours de travaux du PRE, du SOSED et des fiches de suivi ; • le suivi et la mise à jour de « l'outil de suivi du PRE pendant la phase travaux » ; • le suivi et la traçabilité des mesures environnementales définies au PRE y compris du SOSED ; • les moyens humains (correspondant environnement) et les moyens matériels mis à sa disposition pour assurer la gestion environnementale ; • les moyens de diffusions retenues pour assurer l'information du Maître d'œuvre, des sous-traitants,... ; • l'élaboration et la remise en fin de chantier du volet environnement du dossier de recollement . Le prix est réglé en trois fractions : • 60 % après visa du PRE par le maître d'œuvre, • 20 % à l'issue du premier mois de travaux, • 20 % après le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux. LE FORFAIT :	
1007	PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER Ce prix rémunère, <u>à l'unité</u> (u), la fourniture et la pose d'un panneau d'information de chantier pour les usagers des voiries, les supports et la réalisation des massifs d'ancrage (conforme au schéma panneau d'information présenté dans le bordereau n°2 du présent marché). Ce prix comprend l'entretien ou le remplacement de celui-ci en cas de dégradation. Le texte et les logos seront définis lors de la préparation du chantier par le maître d'ouvrage. Ce prix sera appliqué en deux fractions: • 60 % dès la pose du panneau, • 40 % après les OPR, L'UNITÉ :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2000	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	
2001	DÉGAGEMENT DES EMPRISES Ce prix rémunère, au forfait (f), l'ensemble des travaux de dégagement des emprises dans les limites des emprises fournies par le maître d'ouvrage sur le plan «général des travaux » au bordereau 2, nécessaires à l'exécution des travaux, conformément aux articles 5.2 et 6.3 du fascicule 2 du CCTG et aux articles 31 et 36 du CCAG. Ces prestations comprennent toutes les sujétions, manutentions et transports nécessaires. • Les matériaux et matériels non repris par le maître d'ouvrage (sans emploi, article 37 du CCAG,) • De manière générale, le nettoyage du site de tous déchets, gravats, matériels laissés à l'abandon, sur l'emprise du chantier, • La dépose éventuelle de la signalisation, quelles qu'en soient les dimensions, • La démolition des divers ouvrages de maçonneries liés à la signalisation, quelles qu'en soient les dimensions, • La démolition d'ouvrages spécifiques quel que soit le matériau de construction ne nécessitant pas l'emploi de moyens spéciaux de démolition, • La démolition d'ouvrage de maçonnerie type mur avec du matériel type : ➤ La découpe des aciers, ➤ La fragmentation des blocs démolis, ➤ Les protections prises lors du transport (filet, bâche,...) ➤ Le nettoyage (balayage, éventuellement si nécessaire, citerne à eau) de la voirie. • La remise en état des sols à l'identique, au niveau du terrain naturel, • Le remblaiement des fossés, trous divers après agrément du maître d'œuvre. • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations. Les matériaux sont valorisés et/ou traités conformément aux prescriptions de la NRE (chapitre 2.4 document spécifique : SOSED) Ce prix sera rémunéré aux surfaces dégagées mesurées en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE FORFAIT :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2002	BALISAGES DES ZONES SENSIBLES, PLANTES INVASIVES Ce prix rémunère, <u>au mètre (m)</u>, la fourniture et pose de systèmes de balisages (film, treillis, bâches de balisages, piquets de fixations et moyens de ligatures) et leur mise en œuvre. Ce prix comprend : • la fourniture du système de balisage des zones sensibles telle que définie à la NRE annexée au CCTP ; • les sujétions d'exécution du fait des difficultés d'accès et de mise en œuvre ; • l'utilisation de matériels spécifiques ; • la mise en place et la pose d'une et/ou des systèmes indiqués ci-dessus aux endroits précisés par la maîtrise d'œuvre ; • le remplacement à l'identique des systèmes indiqués ci-dessus endommagés, ceux-ci devant être visibles durant toute la durée du chantier ; • l'évacuation des chutes et déchets conformément au SOSED. Ce prix sera rémunéré, au mètre effectif de balisage mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE LINEAIRE :	
2003	ABATTAGE ET ESSOUCHEMENT D'ARBRES Ce prix rémunère, <u>à l'unité (u)</u>: • l'abattage et l'essouchement des arbres dont le diamètre est supérieur à 0,30 m à 1 m du sol, l'extraction et l'élimination des racines, souches, troncs, branches et débris, situés hors zones balisées espèces invasives. • l'évacuation des produits résultant de l'ensemble de ces opérations avec mise en centre de valorisation ou de traitement, choisie par l'Entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre, conformément au SOSED. La destruction et le brûlage sur place n'est en aucun cas autorisé. Le prix sera rémunéré à l'entrepreneur à l'unité et fera l'objet de constats contradictoires. L'UNITÉ :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2004	FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE FORESTIER Ce prix rémunère, <u>au mètre carré</u> (m²), les travaux de fauchage et/ou débroussaillage manuel ou mécanique des emprises y compris l'élimination de jeunes arbres dont le diamètre est inférieur à 0,30 m à 1 m du sol. Les travaux seront effectués avec des engins équipés de dispositifs de sécurité réglementaires. Il comprend notamment : • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables ; • Les préparations (ramassage des déchets présents avant intervention) ; • Le fauchage et ou débroussaillage forestier ; • L'éclaircie ou la suppression des arbustes ; • Le broyage des branchages ; • Le dépôt des déchets sur place en attente de reprise et évacuation ; • Le nettoyage du site après l'intervention ; • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations. Les interventions devront se faire à la demande du MOa ou MOe. Ce prix sera rémunéré, au mètre carré mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE CARRÉ :	
2005	GESTION DES PLANTES INVASIVES La série de prix ci-après rémunère la mise en œuvre lors du chantier, des actions de gestion des plantes invasives conformément aux exigences réglementaires définies dans la NRE annexée au CCTP : Renouée du Japon ; Robinier faux acacia conyze du canada L'emplacement des stations des plantes invasives sera définie par un écologue après repérage sur site. Les procédures seront soumises à l'avis de l'écologue chargé du suivi et à la validation du maître d'oeuvre.	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2005A	ARRACHAGE DES PIEDS DE RENOUÉES DU JAPON Y COMPRIS DÉCAPAGE DES TERRES INFESTÉES Ce prix rémunère, <u>au mètre carré (m²)</u>, l'arrachage des plants, des systèmes racinaires leur évacuation, repérés lors du balisage plantes invasives conformément aux exigences réglementaires définies dans la NRE annexée au CCTP. Ce prix comprend notamment: • L'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'arrachage mécanique ou manuel des plantes; • Fauche mécanique ou manuelle des parties aériennes ; • extractions des systèmes racinaires ; • broyages fin des matières extraites et fauchées ; • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation des produits résultants de l'ensemble des opérations vers une installation de traitement des déchets habilitée à recevoir des plantes invasives conforme à la réglementation en vigueur, hors chantier, choisie par l'entrepreneur et agréé par le maître d'œuvre, toutes sujétions liées aux droits, frais et taxes de gestion de ces installations de traitement des déchets comprises, conformément aux prescriptions du SOSED ; • Toutes sujétions utiles. La destruction et le brûlage des plants sur place n'est en aucun cas autorisé. Ce prix sera rémunéré, au mètre carré mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE CARRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2005B	ARRACHAGE, ABATTAGE ET DESSOUCHAGE DES ROBINIERS FAUX ACACIA Y COMPRIS DÉCAPAGE DES TERRES INFESTÉES Ce prix rémunère, <u>au mètre carré (m²)</u>, l'arrachage de jeunes plants et le traitement (abattage et dessouchage) d'arbres et arbustes, le débroussaillage ainsi que leur évacuation immédiate, conformément aux exigences réglementaires définies dans la NRE annexée au CCTP. Ce prix comprend notamment: • l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'arrachage mécanique ou manuel (pour de jeunes plants), à l'abattage et au dessouchage des arbres et arbustes, quel qu'il soit ; • l'arrachage mécanique ou manuel des jeunes plants, l'abattage et le dessouchage des arbres ou arbustes dont le diamètre est supérieur à 0,10 m à 1 m du sol, l'extraction des racines et des anciennes souches mises à jour ; • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation des déchets vers une installation de traitement des déchets habilitée à recevoir des plantes invasives conforme à la réglementation en vigueur, hors chantier, choisie par l'entrepreneur et agréé par le maître d'œuvre, toutes sujétions liées aux droits, frais et taxes de gestion de ces installations de traitement des déchets comprises, conformément aux prescriptions du SOSED La destruction et le brûlage des plants sur place n'est en aucun cas autorisé. Ce prix sera rémunéré, au mètre carré mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE CARRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2005C	ARRACHAGE, ABATTAGE ET DESSOUCHAGE DES CONYZE DU CANADA Y COMPRIS DÉCAPAGE DES TERRES INFESTÉES Ce prix rémunère, <u>au mètre carré (m²)</u>, l'arrachage des plants et le traitement (abattage et dessouchage) d'arbres et arbustes, le débroussaillage ainsi que leur évacuation immédiate, conformément aux exigences réglementaires définies dans la NRE annexée au CCTP. Ce prix comprend notamment: • l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'arrachage mécanique ou manuel (pour de jeunes plants), à l'abattage et au dessouchage des arbres et arbustes, quel qu'il soit ; • l'arrachage mécanique ou manuel des jeunes plants, l'abattage et le dessouchage des arbres ou arbustes dont le diamètre est supérieur à 0,10 m à 1 m du sol, l'extraction des racines et des anciennes souches mises à jour ; • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation des déchets vers une installation de traitement des déchets habilitée à recevoir des plantes invasives conforme à la réglementation en vigueur, hors chantier, choisie par l'entrepreneur et agréé par le maître d'œuvre, toutes sujétions liées aux droits, frais et taxes de gestion de ces installations de traitement des déchets comprises, conformément aux prescriptions du SOSED La destruction et le brûlage des plants sur place n'est en aucun cas autorisé. Ce prix sera rémunéré, au mètre carré mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE CARRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2006	DÉCROTTAGE DES ENGINS ET MATÉRIELS UTILISÉS SUR LE CHANTIER Ce prix rémunère, au forfait (f), la mise en œuvre du décroottage des engins et matériels avant chaque sortie hors zone de travaux balisées plantes invasives et/ou après chaque intervention sur des plantes invasives ponctuellement balisées quel que soit le nombre de zones ou d'interventions, quel que soit le nombre d'engins à décroter et quel que soit le nombre d'entrée et de sortie de zones. Ce prix comprend : • la fourniture et la mise en place d'un géotextile type routier sur le sol avant la réalisation du décroottage ; • la mise en œuvre d'un décroottage avant chaque sortie hors zone de travaux balisées plantes invasives et/ou après chaque intervention sur des plantes invasives ponctuellement balisées ; • la fourniture, le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire au décroottage à proximité des travaux en zones balisées plantes invasives ; • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation des produits résultants de l'ensemble des opérations de décroottage vers une installation de traitement des déchets conforme à la réglementation en vigueur, hors chantier, choisies par l'entrepreneur et agréé par le maître d'œuvre, toutes sujétions liées aux droits, frais et taxes de gestion de ces installations de traitement des déchets comprises, conformément aux prescriptions du SOPRE ; • le repli du géotextile sur lequel seront réalisés les décroottages. LE FORFAIT :	
2007	DÉPOSE DE CLÔTURES EXISTANTES Ce prix rémunère, <u>au mètre (m)</u>, la dépose des clôtures provisoires existantes. Ce prix comprend : • La reconnaissance des lieux ; • L'amenée et le repli du matériel nécessaire à dépose mécanique ou manuel des clôtures; • La dépose soignée des clôtures et des poteaux, qui seront récupérés, livrés et stockés sur la base chantier de Vaumoise (seulement les éléments réutilisables); • Les éléments non réutilisables seront gérés comme des déchets non dangereux ; selon le prix 2011. • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2008	DÉMOLITION DE CHAUSSÉES Y COMPRIS REMISE EN ÉTAT EN HUMUS FORESTIER Ce prix rémunère, <u>au mètre carré</u> (m²), la démolition d'anciennes chaussées située dans l'emprise chantier. Il comprend notamment : • La reconnaissance du terrain et l'implantation ; • La démolition mécanique des structures de chaussées sur une épaisseur de 0,50 m ; • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations. Les matériaux sont valorisés et/ou traités conformément aux exigences réglementaires de la NRE, décrites dans le SOSED ; • La mise en place d'humus forestier en lieux et place des démolitions de chaussées ; • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre carré mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE CARRE :	
2009	ENGazonnement DE TRÈFLE BLANC Ce prix rémunère, <u>au mètre carré</u> (m²), l'engazonnement, en trèfle blanc du pied de la clôture, sur une largeur moyenne de deux mètres. Il comprend notamment : • La reconnaissance du terrain et l'implantation ; • La préparation du support y compris l'élimination des déchets ; • La fertilisation du support ; • La fourniture des semences et la mise en œuvre manuelle ou mécanique ; • L'arrosage ; • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre carré mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE CARRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2010	NETTOYAGE DES VOIES DE CIRCULATION Ce prix rémunère <u>au forfait</u> (f) le nettoyage des voies de circulation. Il comprend notamment : • Le matériel nécessaire à la bonne exécution de la prestation • Les consommables, • L'évacuation des déchets de balayage conformément au PRE de l'entreprise, Les interventions devront se faire à la demande du MOa, du MOe ou des collectivités concernées. Le prix sera rémunéré à l'entrepreneur de la façon suivante : • 60 % en début de chantier • 40 % en fin de chantier et après repliement des matériels et des installations, l'enlèvement des matériaux excédentaires et la remise en état des lieux y compris les accès et pistes de chantier. LE FORFAIT :	
2011	ÉVACUATION DE DÉCHETS NON DANGEREUX, DÉPÔTS SAUVAGES Ce prix rémunère, à la tonne, l'évacuation des déchets non dangereux (dont aussi éventuellement dépôts sauvages). Il comprend notamment : • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables ; • Le chargement, le transport quelle que soit la distance ainsi que la gestion des déchets dans des installations dûment autorisées. Les déchets seront valorisés et/ou traités conformément aux exigences réglementaires de la NRE, décrites dans le SOSED Le poids des déchets sera déterminé sur présentation des bons de pesée émis par le centre de traitement. LA TONNE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
2012	ÉVACUATION DE DÉCHETS DANGEREUX (DÉCHETS AMIANTÉS...) Ce prix rémunère, à la tonne, l'évacuation des « déchets dangereux » définis à l'article R541-8 du code de l'environnement. La prestation consiste à l'évacuation des déchets en respectant les règles suivantes : • Un emballage ou conditionnement et un étiquetage spécifiques, conformément aux règles internationales et européennes en vigueur ; • Une interdiction de mélange avec tout autre substance ou objet, qu'il soit déchet ou non (sauf cas particulier nécessitant une autorisation du préfet et généralement délivrée dans le cas du traitement de ces déchets) ; • Un suivi grâce à un bordereau de suivi des déchets dangereux, permettant de tracer le déchet et d'identifier les acteurs de sa gestion depuis son lieu de production jusqu'à son élimination dans une installation dûment autorisée. Les déchets dangereux nécessitent par ailleurs des installations spécifiques pour leur gestion (entreposage, traitement) afin de gérer au mieux les risques et nuisances associées : protection des eaux et des sols, gestion des risques accidentels, traitement et surveillance des émissions dans l'eau, l'air... et conformément aux exigences réglementaires de la NRE, décrites dans le SOSED. Le poids des déchets sera déterminé sur présentation des bons de pesée émis par le centre de traitement. LA TONNE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
3000	CLÔTURES	
3001	FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURE GRANDES FAUNES DE 2,70 M Ce prix rémunère, au mètre (m), la fourniture et la pose de clôture grandes faunes de 2,70 m de haut avec bavolet en partie haute de 0,40 m, à treillis soude, a maille 150 × 200 mm, y compris les fixations et accessoires divers selon les conditions indiquées au CCTP et selon le dessin type n° A et B. Ce prix comprend : • La reconnaissance du terrain et l'implantation ; • La préparation du support ; • La fourniture, le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire à la pose des clôtures (fixations, grillages, tendeurs) aux endroits indiqués par le maître d'œuvre ; • La pose, la réalisation du bas-volet, la réalisation du rabat et sa fixation, la mise en tension et fixation du grillage, de manière générale, toutes les sujétions liées a la réalisation des clôtures amphibiens ; • Toutes sujétions d'ancrage et de raccordement de la clôture amphibiens a la clôture ; • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations. Les matériaux sont valorisés et/ou traités conformément aux exigences réglementaires de la NRE, décrites dans le SOSED ; • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
3002	FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURE PETITES FAUNES DE 1 M Ce prix rémunère, au mètre (m), la fourniture et la pose de clôture petites faunes à treillis souple soude, a maille 30 × 30 mm, de hauteur 1 m (dont 0,70m hors sol) y compris les fixations et accessoires divers selon les conditions indiquées au CCTP et selon le dessin type n° A. Ce prix comprend : • La reconnaissance du terrain et l'implantation ; • La préparation du support ; • La fourniture, le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire à la pose des clôtures (fixations, grillages, tendeurs) aux endroits indiqués par le maître d'œuvre ; • La pose, la réalisation du rabat et sa fixation, la mise en tension et fixation du grillage, de manière générale, toutes les sujétions liées à la réalisation des clôtures amphibiens ; • Toutes sujétions d'ancrage et de raccordement de la clôture amphibiens à la clôture ; • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations. Les matériaux sont valorisés et/ou traités conformément aux exigences réglementaires de la NRE, décrites dans le SOSED ; • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
3003	FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURE POUR BATRACIENS DE 1 M Ce prix rémunère, au mètre (m), la fourniture et la pose de clôture pour amphibiens à treillis souple soude à petite section, a maille 6,5 × 6,5 mm, de hauteur 1 m (dont 0,70m hors sol) y compris les fixations et accessoires divers selon les conditions indiquées au CCTP et selon le dessin type n° B. Ce prix comprend : • La reconnaissance du terrain et l'implantation ; • La préparation du support ; • La fourniture, le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire à la pose des clôtures (fixations, grillages, tendeurs) aux endroits indiqués par le maître d'œuvre ; • La pose, la réalisation du bas-volet, la réalisation du rabat et sa fixation, la mise en tension et fixation du grillage, de manière générale, toutes les sujétions liées a la réalisation des clôtures amphibiens ; • Toutes sujétions d'ancrage et de raccordement de la clôture amphibiens a la clôture ; • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations. Les matériaux sont valorisés et/ou traités conformément aux exigences réglementaires de la NRE, décrites dans le SOSED ; • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre mesuré en place et fera l'objet de constats contradictoires. LE MÈTRE :	

N° Prix	Désignation du prix et prix hors taxes en Euros en toutes lettres	Prix HT en chiffres
3004	FOURNITURE ET POSE DE PORTE HERBAGÈRE Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et la mise en œuvre de porte herbagère de type clôture américaine. Ce prix comprend : • La fourniture de toutes les pièces permettant la constitution des portes et de leurs accessoires : poteaux, vantaux, poignées, crapaudines ; • La reconnaissance du terrain et l'implantation ; • la préparation de ces pièces et leur assemblage ou leur mise en œuvre de façon à constituer les portes ; • La réalisation des massifs de fixation ; • La pose des portes y compris réglages et mises au point ; • La fourniture de cadenas agréée par le maître d'œuvre avec canon de sécurité. Le numéro du canon sera fourni avec un jeu de 3 clefs (identique à celles des portails déjà existant sur la RN2) et qui seront remis à l'exploitant en fin de chantier ; • Toutes sujétions d'implantation, usinage, découpe, étaieement provisoire. L'UNITÉ :	
3005	FOURNITURE ET POSE DE PORTAIL Ce prix rémunère, <u>à l'unité (u)</u>, la fourniture et la pose d'un portail pour accès au chemin d'exploitation à 2 vantaux, de 2 mètres chacun voir dessin type POR1. Ce prix comprend : • La reconnaissance du terrain et l'implantation ; • La fourniture de toutes les pièces permettant la constitution du portail en matériau galvanisé à barreaux et de leurs accessoires : poteaux, vantaux poignées, crapaudines ; • La préparation de ces pièces et leur assemblage ou leur mise en œuvre de façon à constituer les portails ; • La réalisation des massifs de fixation ; • La mise en œuvre d'une zone béton (seuil) et de son coffrage sous le portail de 60cm de large par 60cm de profondeur, son réglage et son talochage ; • La pose des portails y compris réglages et mises au point ; • La fourniture des crochets à bascule avec mise en place, la réalisation des arrêtoirs ; • La fourniture et mise en place des serrures agréée par le maître d'œuvre avec canon de sécurité. Le numéro du canon sera fourni avec un jeu de 3 clefs (identique à celles des portails déjà existant sur la RN2) et qui seront remis à l'exploitant en fin de chantier ; • Toutes sujétions d'implantation, usinage, découpe, étaieement provisoire. L'UNITÉ :	